



Bulletin Officiel n° 08 du 27.11.2016
Secrétariat
president@lfw-blida.dz
sg-lfwb@lfw-blida.dz

- 1 - COURRIER ARRIVEE.
- 2 - COURRIER DEPART.
- 3 - TRAVAUX DES COMMISSIONS.
- 4 - DIVERS.

Courrier Arrivée

- ✓ **Courrier de la F.A.F :**
 - A/S des compétitions des jeunes catégories. **Noté (Cf. intégrale)**
- ✓ **Courrier de la L.F.P :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.N.F.A :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier L.I.R.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.R.F-BLIDA :**
 - A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « U-20 » « **W.A.Boufarik - C.A.Blida** » prévue le **26 Novembre 2016** au stade de **Boufarik**. **Pris note et transmis à la DOC.**
 - A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « U-20 » « **R.C.Arbaa - I.R.B.Bougara** » prévue le **26 Novembre 2016** au stade de **l'Arbaa**. **Pris note et transmis à la DOC.**
 - A/S des indemnités des arbitres désignés dans les championnats de Wilaya. **Noté.**
- ✓ **Courrier des L.F.W :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier Direction Technique Zonale :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la WILAYA - D.J.S :**
 - Invitation des D.M.L à la réunion de travail, prévue le 23 Novembre 2016. **Noté et nécessaire fait.**
- ✓ **Courrier Clubs :**
 - Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations au trio d'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **Guerrouaou A.C - I.R.E.Bouinen** ». **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations au trio d'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **I.R.E.Bouinen - R.C.Bir Khadem** ». **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations au trio d'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **C.R.B.Oued Djer - I.R.E.Bouinen** ». **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations au trio d'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **I.R.E.Bouinen - I.R.B.Soumaa** ». **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - Du C.S.A « **A.S. Ansar** », relative à la domiciliation des rencontres au **stade Brakni**. **Noté et transmis à la D.O.C.**
- ✓ **Courrier Divers :**
 - Néant.

Bulletin Officiel n°08 du 27.11.2016

Courrier Départ

- Lettre transmise à Mr. **Le Chef De Cabinet la wilaya de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du 25 et 26 Novembre 2016.
- Lettre transmise à Mr. **Le D.J.S de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du 25 et 26. Novembre 2016.
- Lettre transmise à Mr. **Le Président de la L.R.F-Blida**, relative à la programmation des rencontres au stade communal de **Bouinen**.
- Lettre transmise à Mr. **Le Président du CSA « M.C.Bou Arfa »**, relative à la programmation de la rencontre Seniors « **I.R.B.Chiffa – M.C.Bou Arfa** ».
- Lettre transmise à Mr. **Le Directeur de la protection civile de Meftah**, relative à la programmation des rencontres au stade communal de **Meftah**.

Travaux des Commissions

Commission de Discipline	Lu et Approuvé
Direction d'Arbitrage de Wilaya	Lu et Approuvé
Direction d'Organisation des Compétitions	Lu et Approuvé

LE PRESIDENT DE LIGUE

Mr. FERGANI ABDELHAFID

LE SECRETAIRE DE LA SEANCE

Mr. SALHI DJAMEL

Divers

CONSULTATION DU SITE INTERNET

Il est porté à la connaissance des clubs qu'après la parution des désignations sur le Bulletin Officiel, les clubs sont tenus de consulter le Site Internet de la ligue : www.lfw-blida.dz et le tableau au niveau de la Ligue, pour prendre connaissance des éventuelles modifications dans la programmation et changements des lieux de rencontres et/ou horaire.

AUDIENCES

Il est porté à la connaissance des clubs que toute demande d'audience au Bureau de Ligue devra être expressément motivée et déposée huit (08) jours avant la date de la réunion. Par ailleurs, seul le Président du CSA ou un membre élu de l'exécutif dûment mandaté pour représenter le club sera reçu en audience par le Bureau de Ligue.

E-MAIL des CLUBS

Les clubs sont tenus d'utiliser les e-mails mis à leur disposition lors de l'enregistrement des licences, pour toute correspondance adressée à la ligue.

Bulletin Officiel n°08 du 27.11.2016
Commission de Discipline
cd-lfwb@lfw-blida.dz

Procès-verbal N°07 : Séance du Lundi 21.11.2016

- Etaient présents :

- Mr BELLIL Abderezzak.
- Mr REZKI Messaoud.
- Mr HAHOUL Ahmed

- Courrier :

- Rapports des arbitres et commissaires aux matchs.

- Audience :

- NESNES Ahcene – Joueur – W.M.B.
- SAOUDI Nouredine – Président – W.M.B.
- KHATER Mohamed – Président – U.S.O.M.
- HABIRECHE Ayoub – Lic 1610160 – U.S.O.M.
- FLITA Zohir – Secrétaire – M.C.G.I.
- AMRANE Seif Eddine – Lic 1610233 – M.C.G.I.
- SIDI SAAD Othmane – Président – M.C.B.A

- Traitement des Affaires :

6^{ème} Journée – « SENIORS » - HONNEUR

Affaire N°38 : Rencontre G.A.C – I.R.E.B du 019.11.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
MESSAOUI Hamza	1610055	GAC	Jeu Dangereux	Avertissement
BEN MHAMED Ghazali	1610337	IREB	Jeu Dangereux	Avertissement
CHETOUANE Youcef	1630024	IREB	Comportement Anti Sportif	Avertissement
LAZIZI Bilel	1610349	IREB	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°39 : Rencontre I.R.B.S – I.R.B.C du 19.11.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
ZAMIME Oussama	1610256	IRBS	Comportement Anti Sportif	Avertissement
AMOKRANE Fayçal	1610263	IBBS	Jeu Dangereux	Avertissement
TOUATI Mohamed	1630023	IRBS	Jeu Dangereux	Avertissement
EDDALIA Oualid	1610012	IRBC	Jeu Dangereux	Avertissement
FARHI Mourad	1610025	IRBC	Jeu Dangereux	Avertissement
BESSEKRI Hamza	1610019	IRBC	Jeu Dangereux	Avertissement

Affaire N°40 : Rencontre U.S.O.M – A.S.E.C. du 19.11.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
HABIRECHE Ayoub	1610160	USOM	Crachats Envers Arbitre en Fin de Partie	06 Mois de suspension fermes + 10.000 DA. A/C du 21.11.2016 (Art 121)

Bulletin Officiel n°08 du 27.11.2016

ETSOURI Kamel	1610077	USOM	Jeu Dangereux	Avertissement
FOULI Farouk	1610085	ASEC	Jeu Dangereux	Avertissement
BEZARI Houcine	1610081	ASEC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
//	//	ASEC	Arrivée Tardive de l'équipe.	Amende 2.000 D.A

Affaire N°41 : Rencontre M.C.B.A – C.S.C du 18.11.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
HAZOUT Ahmed	1610092	MCBA	Comportement Anti Sportif	Avertissement.

Affaire N°42 : Rencontre R.C.B.K – C.R.A.M du 19.11.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
EL KINAI Ahmed	1610146	CRAM	Jeu Dangereux	Avertissement.
BELKAIS Mohamed	1610138	CRAM	Jeu Dangereux	Avertissement

Affaire N°43 : Rencontre I.R.B.O.C – U.S.M.A.A du 18.11.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
MEBARKI Houssam Eddine	1610323	IRBOC	Jeu Dangereux	Avertissement
AMIRAT Sid Ahmed	1610116	IRBOC	Jeu Dangereux	Avertissement
OUENDJELI Riyad	1610120	IRBOC	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°44 : Rencontre C.R.B.O.D - M.C.G.I du 18.11.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
Convocation	Mr. RABEL -EL -MAIZI Billel, entraineur senior (Lic 160003 – CRBOD) est convoqué à la prochaine séance de la commission le Lundi 28.11.2016 à 14h00.			
Convocation	Mr. DRAI Alaa Eddine - (Lic 160005 – CRBOD) est convoqué à la prochaine séance de la commission le Lundi 28.11.2016 à 14h00.			
//	Dossier Ouvert pour compléments d'informations.			

Reprise Affaire N°32 : Rencontre W.M.B –U.S.O.M. du 15.11.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
NESNAS Ahcene	1610197	WMB	Comportement Anti Sportif Envers Officiel	08 Matches de suspension dont 04 (Quatre) Avec suris + 5.000DA.

Reprise Affaire N°08 : Rencontre I.R.B.C – A.S.E.C du 28.10.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
//	//	IRBC	Conduite incorrecte de l'équipe	Amende de 1.000DA

Bulletin Officiel n°08 du 27.11.2016

Reprise Affaire N°09 : Rencontre M.C.B.A – W.M. B du 28.10.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
MESSAOUDI OUECHENE Mounir	//	MCBA	<i>Comportement Anti Sportif</i>	04 Matches de suspension fermes A/C du 28.10.2016

Procès-verbal N°08 : Séance du Mercredi 23.11.2016

MISE A JOUR DE LA 5^{ème} Journée – « SENIORS » - HONNEUR

Affaire N°45 : Rencontre C.S.C – I.R.B.S du 22.11.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
ABASSI Soheïb	1610048	CSC	<i>Comportement Anti Sportif</i>	<i>Avertissement</i>
BOULLAGA Sofiane	1610035	CSC	<i>Jeu Dangereux</i>	<i>Avertissement</i>
YKHLEF Mohamed	1610272	IRBS	<i>Contestation Décision</i>	01 Match ferme + 1.000DA. (ART 102)

- Divers

Article 143 : Responsabilité

**Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la
Responsabilité exclusive des clubs.**

Note

**La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et
autres erreurs manifestes.**

Extraits du règlement des Championnats de Football amateur « 2016 »

Article 96 : Infraction découverte par la ligue

En l'absence de toute réserve, l'inscription sur la feuille de match et/ou la participation d'un joueur suspendu ou en fraude sur l'état civil découverte par la ligue ou portée à sa connaissance est sanctionnée comme suit :

1- Inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu :

- Deux (02) matches fermes de suspension en sus de la sanction initiale pour le joueur fautif ;
- Six (06) mois de suspension ferme de toute fonction officielle pour le responsable concerné du club ;

o Une amende de :

- Dix mille (10.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Bulletin Officiel n° 08 du 27.11.2016
Direction Technique d'Arbitrage
dtaw-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 22.11.2016

Etaient Présents :

Mr. OUMERT	Mourad	Directeur Technique.
Mr. KABECHE	Lamine	Gestionnaire Administratif.
Mr. BOUSSETER	Sofiane	Formateur.
Mr. HOULI	Mustapha.	Membre.
Mr. ZEKRI	Boualem	Membre.
Mr. ALI KHOUDJA	Belkacem	Membre.

Séance ouverte à 17h00 par Monsieur OUMERT Mourad, Président de la Direction Technique d'Arbitrage, qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- COURRIER ARRIVEE.
- FORMATION ET CAUSERIE.
- DESIGNATION.
- DIVERS.

1 - COURRIER ARRIVEE :

• **Rapports des commissaires aux matchs :**

- ✓ Mr. KABECHE Lamine (**GAC – IREB**).
- ✓ Mr. ZIDANE Fathallah (**USOM – ASEC**).
- ✓ Mr. LARICHE Abdallah (**IRBS – IRBC**).
- ✓ Mr. BENAOUA Achour (**IRBOC – USMAA**).

• **Courrier clubs:**

- Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations au trio d'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **Guerrouaou A.C – I.R.E.Bouinen** ». **Noté.**
 - Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations au trio d'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **I.R.E.Bouinen – R.C.Bir Khadem** ». **Noté.**
 - Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations au trio d'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **C.R.B.Oued Djer – I.R.E.Bouinen** ». **Noté.**
 - ✓ Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », Félicitations au trio d'arbitre de la rencontre **Seniors**, « **I.R.E.Bouinen – I.R.B.Soumaa** ». **Noté.**
- **Courrier Divers :**
- ✓ Néant.

2 - FORMATION ET CAUSERIE :

- ✓ Cours hebdomadaires chaque Mardi et Jeudi.

3 - DESIGNATION:

- ✓ Désignation de la 6^{ème} Journée de championnat « Honneur » - seniors.
- ✓ Désignation de la 1^{ère} Journée de championnat « Jeunes » Gr « A » et Gr « B ».

4 - DIVERS:

EXTRAITS : LOIS DU JEU
IFAB - FIFA : 2016/2017

Bulletin Officiel n°08 du 27.11.2016

LOI 14 - PENALTY

Un penalty (coup de pied de réparation) est accordé si un joueur commet une faute passible d'un coup franc direct dans sa propre surface de réparation ou en dehors du terrain dans le cadre du jeu, comme décrit dans les Loi 12 et 13.

Un but peut être marqué directement sur penalty.

1. Procédure

Le ballon doit être immobile et positionné sur le point de penalty.

Le tireur doit se faire clairement identifier.

Le gardien de but doit rester sur sa ligne de but, face au tireur et entre les poteaux jusqu'à ce que le ballon ait été botté.

Tous les joueurs autres que le tireur et le gardien de but doivent se trouver :

- au moins à 9,15 m du point de penalty ;
- derrière le point de penalty ;
- dans les limites du terrain ;
- hors de la surface de réparation.

Une fois que les joueurs sont positionnés conformément à la présente Loi, l'arbitre donne le signal de tirer le penalty.

Le tireur doit botter le ballon en direction du but adverse ; les talonnades sont autorisées à condition que le ballon soit tiré en direction du but adverse.

Le ballon est en jeu lorsqu'il a été botté et a clairement bougé. Le tireur ne doit pas retoucher le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur.

Le penalty est terminé lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou quand l'arbitre interrompt le jeu pour une infraction aux Lois du Jeu.

Du temps supplémentaire doit être accordé pour tout coup de pied de réparation devant être exécuté et terminé à la fin de chacune des périodes du temps réglementaire ou des prolongations.

2. Infractions et sanctions

Une fois que l'arbitre a donné le signal de l'exécution du penalty, celui-ci doit être exécuté. Avant que le ballon ne soit en jeu :

Si le tireur ou un de ses coéquipiers enfreint les Lois du Jeu :

- le penalty devra être retiré si le ballon pénètre dans le but ;
- l'arbitre interrompt le jeu et le fait reprendre par un coup franc indirect si le ballon ne pénètre pas dans le but.

En revanche, le jeu devra être interrompu et devra reprendre par un coup franc indirect (que le but ait été marqué ou non) :

- si le penalty est tiré vers l'arrière ;
- si un coéquipier du tireur exécute le penalty, auquel cas l'arbitre avertira le joueur qui a tiré le penalty ;
- si le tireur fait semblant de frapper le ballon après avoir terminé sa course (marquer un temps d'arrêt dans sa course est autorisé), auquel cas l'arbitre avertira le tireur.

Si le gardien de but ou un de ses coéquipiers enfreint les Lois du Jeu :

- le but doit être accordé si le ballon pénètre dans le but ;
- le coup de pied de réparation doit être rejoué si le ballon ne pénètre pas dans le but ; le gardien de but sera averti s'il est coupable de l'infraction.

Si un joueur de chaque équipe enfreignent les Lois du Jeu, le penalty doit être retiré sauf si un des joueurs commet une faute plus grave (par ex. : feinte illégale).

Après le penalty :

Si l'exécutant retouche le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :

Bulletin Officiel n°08 du 27.11.2016

- un coup franc indirect (ou coup franc direct pour main volontaire) est accordé.
Si le ballon entre en contact avec un agent extérieur une fois frappé vers l'avant :
- le penalty doit être retiré.
Si le ballon, après avoir été repoussé par le gardien de but, la barre transversale ou un poteau, rebondit dans le terrain où il est alors touché par un agent extérieur :
- l'arbitre interrompt le jeu ;
- le jeu reprend par un ballon à terre à l'endroit où il a touché l'agent extérieur.

3. Tableau récapitulatif

Résultat du penalty		
	But	Pas but
Empiètement d'un joueur en attaque	À retirer	Coup franc indirect
Empiètement d'un joueur en défense	But	À retirer
Faute du gardien	But	À retirer + avertissement pour le gardien
Ballon botté vers l'arrière	Coup franc indirect	Coup franc indirect
Feinte illégale	Coup franc indirect + avertissement pour le tireur	Coup franc indirect + avertissement pour le tireur
Mauvais tireur	Coup franc indirect + avertissement pour le mauvais tireur	Coup franc indirect + avertissement pour le mauvais tireur

Le Directeur Technique :
M.OUMERT.

Le Gestionnaire Administratif
L.KABECHE.

Extrait du Règlement de l'Arbitrage

Article 7 – Droits et Obligations des Arbitres

L'arbitre est tenu au respect des règlements et règles de déontologie, et notamment :

- *se conformer à toutes les dispositions qui lui sont applicables dans le cadre de ses activités sportives et en particulier, celles des règlements généraux, statuts de la FAF et règlements des compétitions.*
- *de respecter et d'appliquer les lois du jeu et les dispositions des règlements des compétitions.*
- *d'adopter une conduite sportive, un comportement et une présentation exemplaires. Il doit être assidu dans sa tâche et de s'abstenir de toute attitude ou comportement de nature à porter atteinte au corps arbitral, à la ligue et à la fédération.*
- *de participer aux tests médicaux et aux tests physiques.*
- *de se présenter à toute convocation émanant d'une instance officielle de la Fédération et/ou des Ligues.*
- *d'exercer sa mission avec loyauté et d'une manière autonome loin de toute influence.*
- *de diriger obligatoirement les rencontres pour lesquelles il est désigné. Il adresse à ce sujet un rapport circonstancié sur la rencontre à la ligue concernée, conforme au modèle défini par la fédération.*
- *de suivre les formations et les cycles de perfectionnement organisés par les différentes structures concernées*

Bulletin Officiel n° 08 du 27.11.2016

Direction d'Organisation des Compétitions

doc-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 21.11.2016

- Etaient présents :

RADJI Mohamed Président
CHARFI Rabah Membre
BENAOUDA Achour Membre

- Ordre du jour :

- COURRIER ARRIVEE.
- HOMOLOGATION.
- DESIGNATION.
- TRAITEMENT DES AFFAIRES.
- DIVERS.

1. - COURRIER ARRIVEE :

- Du C.S.A « **A.S. Ansar** », relative à la domiciliation des rencontres au **stade Brakni. Noté.**
- A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « U-20 » « **W.A.Boufarik - C.A.Blida** » prévue le **26 Novembre 2016** au stade de **Boufarik. Pris note et transmis à la DOC.**
- A/S de la rencontre du 3ème Tour coupe d'Algérie « U-20 » « **R.C.Arbaa - I.R.B.Bougara** » prévue le **26 Novembre 2016** au stade de **l'Arbaa. Pris note.**

2. - HOMOLOGATION:

• **6ème Journée Championnat**
« Honneur » - Seniors

A.S.W.H	N.J	W.M.B
C.R.B.O.D	N.J	M.C.G.I
G.A.C	00 - 02	I.R.E.B
I.R.B.O.C	06 - 03	U.S.M.A.A
I.R.B.S	01 - 02	I.R.B.C
M.C.B.A	01 - 04	C.S.C
R.C.B.K	03 - 02	C.R.A.M
U.S.O.M	01 - 01	A.S.E.C

3. DESIGNATION :

- * Désignation de la 7ème Journée de championnat « Honneur » - seniors.
- * Désignation de la 2ème Journée de championnat « Jeunes » Gr « A » et Gr « B ».

Bulletin Officiel n°08 du 27.11.2016

4. TRAITEMENT DES AFFAIRES :

AFFAIRE N° 04 /S : - Rencontre « A.S.W.Hallouya – W.M.Boufarik » « Seniors » à Bahli du 18.11.2016 - 6^{ème} Journée « Honneur ».

- Après lecture de la feuille du match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;

- Attendu : que les équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent à l'heure et lieu des rencontres ;
- Attendu : que le non déroulement des parties n'incombe pas les deux équipes ;
- Attendu : qu'après avoir procédé aux formalités administratives, l'arbitre a constaté l'impraticabilité du terrain ;
- Attendu l'article 152 R/G FAF (édition 2015) stipule : Cas de force majeure
Les cas de force majeure sont les cas imprévisibles et irrésistibles, tels que notamment : accident entraînant de graves dommages, catastrophes naturelles ou intempéries. Toutes ces causes devront être dûment justifiées devant l'organe juridictionnel concerné;

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 74 du Règlement des Championnats de Football Amateur – Edition : 2016)

- **Match remis.**

AFFAIRE N° 05 /S : - Rencontre « C.R.B.Oued Djer – M.C.Glacière » « Seniors » à Oued Djer du 18.11.2016 - 6^{ème} Journée « Honneur ».

- Après lecture de la feuille du match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;

- Attendu : que les équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent à l'heure et lieu des rencontres ;
- Attendu : que le non déroulement des parties n'incombe pas les deux équipes ;
- Attendu : qu'après avoir procédé aux formalités administratives, l'arbitre a constaté l'impraticabilité du terrain ;
- Attendu l'article 152 R/G FAF (édition 2015) stipule : Cas de force majeure
Les cas de force majeure sont les cas imprévisibles et irrésistibles, tels que notamment : accident entraînant de graves dommages, catastrophes naturelles ou intempéries. Toutes ces causes devront être dûment justifiées devant l'organe juridictionnel concerné;

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 74 du Règlement des Championnats de Football Amateur – Edition : 2016)

- **Match remis.**

LE PRESIDENT

Mr. RADJI Mohamed

LE SECRETAIRE

Mr. BENAOUA Achour

5. – DIVERS :

Extraits du règlement des Championnats de Football amateur « 2016 »

Article 153 : Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement seront traités conformément aux dispositions prévues par les règlements généraux de la FAF et le code disciplinaire de la FAF.

Bulletin Officiel n° 08 du 27.11.2016

Désignation

8^{ème} Journée Championnat « HONNEUR »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BAHLI (SOUMAA)	A.S.W.Hallouya – C.R.Amroussa	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
OUED DJER	C.R.B.Oued Djer – A.S.E.Chiffa	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
GUERROUAOU	Guerrouaou A.C – W.M.Boufarik	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
OULED CHEBEL	I.R.B.Ouled Chebel – M.C.Glacière	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
BOUINEN	I.R.E.Bouinen – U.S.M.Aïn Aïcha	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
CHIFFA COMMUNAL	M.C.Bou Arfa – I.R.B.Soumaa	SAMEDI 03 DECEMBRE 2016	Seniors	14H30
OULED CHEBEL	R.C.Bir Khadem – I.R.B.Chiffa	SAMEDI 03 DECEMBRE 2016	Seniors	14H30
MOUZAÏA	U.S.O.Mouzaïa – C.S.Chebli	SAMEDI 03 DECEMBRE 2016	Seniors	14H30

IMPORTANT : LES CLUBS DONT LES TERRAINS NE SONT PAS MENTIONNES DOIVENT COMMUNIQUER LA DOMICILIATION DE LEUR RENCONTRE 72 HEURES AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE.

Médecin et Ambulance

*Le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football.
Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 21 des Règlements du championnat de football amateur des divisions honneur et pré-honneur.*

Service d'ordre

*Le club recevant (organisateur) est tenu d'assurer la sécurité nécessaire au bon déroulement de toute rencontre de football.
Si l'absence de sécurité est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 50 du Règlement du championnat de football amateur EDITION 2016.*

Bulletin Officiel n°08 du 27.11.2016

2^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - A »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BOUINEN	I.R.E.Bouinen – I.R.B.Ouled Chebel	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H15
OULED CHEBEL	R.C.Bir Khadem – U.S.Souakria	SAMEDI 03 DECEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
GUERROUAOU	Guerrouaou A.C – C.R.Amroussa	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H15
BAHLI (SOUMAA)	I.R.B.Soumaa – U.S.M.Aïn Aïcha	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H15
BEN CHAABANE	W.R.Ben Chaabane – A.S.W.Hallouya	SAMEDI 03 DECEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
OULED CHEBEL	C.S.Chebli – W.M.Boufarik	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H15

2^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - B »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
MOUZAÏA	J.M.Mouzaïa – I.R.B.Chiffa	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H15
OUED DJER	C.R.B.Oued Djer – U.S.O.Mouzaïa	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H15
CHIFFA COMMUNAL	M.C.Bou Arfa – M.C.Glacière	SAMEDI 03 DECEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
BENI CHEGRANE	C.R.Mouzaïa – A.S.Ansar	SAMEDI 03 DECEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
CHIFFA COMMUNAL	A.S.E.Chiffa – M.C.B.Oued El Alleug	SAMEDI 03 DECEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
SIDI MADANI	W.S.Médéa – C.Sidi Madani	VENDREDI 02 NOVEMBRE 2016	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H15